

SUJET

Vous travaillez pour la Société **PREVIE** et vous recevez ce jour Monsieur Dupont, 40 ans, qui vous questionne sur les contrats Santé.

Dans votre approche du besoin du client, celui-ci vous déclare avoir un budget santé de 1 800 € par an et avoir une prothèse dentaire (couronne) à 280 € à se faire poser ; de plus son fils doit porter des lunettes dont le devis (monture et verres) s'élève à 170 €. Enfin, il est sensible au fait de pouvoir accompagner, le cas échéant, ses enfants en cas d'hospitalisation.

Votre programme de tarification vous donne pour sa famille les prix suivants :

- Réf. 1 : 106,78 € par mois
- Réf. 2 : 131,88 € par mois
- Réf. 3 : 147,01 € par mois
- Réf. 4 : 181,31 € par mois

1^{ER} TRAVAIL :

- a) En vous aidant de la documentation « Complémentaire - Santé » et « Remboursements Sécurité Sociale » (documents 1 et 2) et après avoir indiqué le calcul des sommes restantes à sa charge pour chaque formule, (concernant les lunettes et la prothèse dentaire), proposez la solution qui convient le mieux à Monsieur Dupont. Justifiez votre choix.
- b) En vous appuyant sur le document 2, expliquez à Monsieur Dupont les pénalités qu'il encoure s'il ne suit pas le « parcours de soins » pour une visite chez un dermatologue.

2^e TRAVAIL :

Convaincu de vos arguments, Monsieur Dupont vous pose une dernière question avant de signer : son père gravement malade s'inquiète de savoir si sa complémentaire santé va continuer à l'assurer.

Quel argument pouvez-vous avancer à votre client afin de le rassurer au sujet de la garantie de son parent malade ?

3^e TRAVAIL :

Peu de temps après, votre client Monsieur Dupont, vient vous voir à la suite du décès de son père. Le défunt avait souscrit, il y a 17 ans, un contrat d'assurance vie à son départ en retraite à 60 ans, sur lequel il a investi net 50 000 € sur un « fonds actions » puis il a effectué un deuxième versement unique à 72 ans de 40 000 € net investi sur un « fonds euros ».

Aucun arbitrage n'a été effectué sur le contrat.

Monsieur Dupont est le seul bénéficiaire de ce contrat sachant que les 50 000 € investis en actions sont devenus 60 000 € et les 40 000 € investis en euros sont devenus 45 000 €.

En vous aidant du document 3, répondez aux questions suivantes :

BP	Spécialité : ASSURANCE	Durée : 2 heures	Session 2007
Code Spécialité			
Épreuve : E2 – Techniques d'assurances de personnes		Coefficient: 4	Folio 1/6
N° Sujet : 071650			

- a) Selon vous, est-il important de savoir si le père de Monsieur Dupont possédait d'autres contrats d'assurance vie ? Justifiez votre réponse.
- b) Indiquez à Monsieur Dupont le montant imposable. Précisez vos calculs.

4^e TRAVAIL :

Monsieur Dupont souhaite préparer sa retraite et donc investir ses 105 000 € en assurance vie chez vous. Il est prêt à accepter quelques risques sans toutefois s'exposer trop.

- a) Expliquez le plus clairement possible à votre client la fiscalité sur les plus-values en cas de rachat.
- b) En utilisant le document 4, présentez à Monsieur Dupont la formule la plus adaptée et justifiez par 2 arguments votre choix.

5^e TRAVAIL :

Monsieur Dupont a donc accepté votre proposition en investissant la totalité de son capital en multisupport. Cinq ans plus tard, il rencontre des difficultés financières et a besoin d'argent.

Quelles solutions pouvez-vous lui proposer ? Expliquez les principes.

BP	Spécialité : ASSURANCE Code Spécialité	Durée : 2 heures	Session 2007
Épreuve : E2 – Techniques d'assurances de personnes N° Sujet : 071650		Coefficient: 4	Folio 2/6

COMPLÉMENTAIRE SANTE Solutions Référence*Un résumé des principales garanties pour faciliter le choix du client*

Les taux de remboursement sont exprimés en pourcentage du **tarif de convention (TC)** ou de responsabilité, **y compris le remboursement du régime obligatoire.**

Ces remboursements sont complétés par un montant maximum par assuré, par année d'assurance ou par semestre pour l'orthodontie

	Solutions			
	Réf. 1.	Réf. 2	Réf. 3	Réf. 4
MÉDECINE				
• Consultation et visite généraliste/spécialiste)				
• Infirmière. kinésithérapeute..	100 %	100 %	125 %	150 %
• Analyse radiologie, mammographie échographie				
• Appareillage				
PHARMACIE				
• Médicaments, homéopathie	100 %	100 %	100 %	100 %
• Vaccin anti-grippe refusé par la Sécurité sociale	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels
OPTIQUE				
• Verres. montures et lentilles *	100 % + 40 €	100 % + 60 €	125 % + 100 €	150 % + 150 €
*même si refusées par la Sécurité sociale				
DENTAIRE				
• Soins	100 %	100 %	125 %	150 %
• Prothèses, implants (non pris en charge par la Sécurité sociale)	100 %	100 % + 60 €	125 % + 100 €	150 % + 200 €
❖ Maximum remboursé la 1 ^{ère} année				600 €
❖ 2e année				900 €
❖ 3e année et les suivantes				pas de maximum
• Orthodontie (par semestre)		30 €	125 % + 40 €	150 % + 50 €
APPAREILS AUDITIFS				
	100 %	100 %	125 %	150 %
HOSPITALISATION				
• Honoraires en établissement conventionné	100 %	300 %	300 %	400 %
• Frais de séjour et honoraires en établissement non conventionné	100 %	100 %	125 %	150 %
Ces 2 prestations sont remboursées à hauteur de 100 % du TC les 3 premiers mois du contrat sauf en cas d'accident ou de reprise à la concurrence.				
• Frais de séjour en établissement conventionné	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels
• Forfait Journalier Hospitalier	frais réels	frais réels	frais réels	frais réels
• Chambre particulière : 30j maxi par an, en moyen séjour (maison de convalescence, de repos...)		30 € par jour	50 € par jour	60 € par jour
• Lit d'accompagnement (enfant ou adulte)		15 €	15 €	15 €
• Frais de transport/ Hospitalisation à domicile	100 %	100 %	125 %	150 %
CURE THERMALE				
	100 %	100 %	125 %	150 %
ALLOCATION DE BIENVENUE				
• Nouveau-né assuré		60 €	100 €	150 €
GARANTIES D'ASSISTANCE				
• Aide ménagère, garde malade, soutien scolaire	OUI	OUI	OUI	OUI

BP

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité

Durée :
2 heuresSession
2007

Épreuve : E2 – Techniques d'assurances de personnes

Coefficient:
4Folio
3/6

N° Sujet : 071650

Remboursements Sécurité Sociale

Ce document vous permet de lire rapidement les remboursements effectués par la Sécurité sociale.

	Exemples de frais réels	Tarif de Convention ou Base de Remboursement	Remboursement du régime obligatoire
Consultation généraliste : Auprès de votre médecin traitant	20 €	20 €	14 € – 1 €* = 13 €
Consultation d'un dermatologue : - suite à une orientation par le médecin traitant - directement sans passage par le médecin traitant.	28 € 33 €	28 € 25 €	19,60 € – 1 €* = 18,60 € 15 € – 1 €* = 14 €
Frais d'optique (monture et verres)	170 €	2 Verres 4,58 € Monture 2,84 €	2 Verres 2,97 € Monture 1,85 €
Frais de prothèse dentaire (pose d'une couronne)	280 €	107,50 €	75,25 €
Traitement d'orthodontie	750 €	387 €/ an	387 € / an
Hospitalisation avec chirurgie Ex : 5 jours dans un hôpital conventionné pour une intervention de l'appendicite. Dépassement d'honoraires du chirurgien : 97 € Dépassement d'honoraires de l'anesthésiste : 106 €	Frais séjour 500 € Honoraires 362,94 € Anesthésie 277,57 € Forfait journalier hospitalier 15 € × 5 Chambre particulière 40 € × 5	500 € 265,94 € 171,57 € 75 € 200 €	500 € 265,94 € 171,57 € 0 € 0 €

*Contribution forfaitaire de 1 €

BP

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité

Durée :
2 heuresSession
2007

Épreuve : E2 – Techniques d'assurances de personnes

Coefficient:
4Folio
4/6

N° Sujet : 071650

Article 757 b du code général des impôts

*(Loi n° 80-30 du 18 janvier 1980 art. 68 finances pour 1980 Journal Officiel
du 19 janvier 1980)*

*(Loi n° 91-1323 du 30 décembre 1991 art. 26 I III finances rectificative pour 1991
Journal Officiel du 31 décembre 1991)*

*(Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 art. 6 Journal Officiel
du 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002)*

*(Loi n° 2001-1276 du 28 décembre 2001 art. 51 I a finances rectificative pour 2001
Journal Officiel du 29 décembre 2001)*

I. Les sommes, rentes ou valeurs quelconques dues directement ou indirectement par un assureur, à raison du décès de l'assuré, donnent ouverture aux droits de mutation par décès suivant le degré de parenté existant entre le bénéficiaire à titre gratuit et l'assuré à concurrence de la fraction des primes versées après l'âge de soixante-dix ans qui excède 30 500 euros.

II. Lorsque plusieurs contrats sont conclus sur la tête d'un même assuré, il est tenu compte de l'ensemble des primes versées après le soixante-dixième anniversaire de l'assuré pour l'appréciation de la limite de 30 500 euros.

III. Les conditions d'application du présent article et notamment les obligations concernant les informations à fournir par les contribuables et les assureurs sont déterminées par décret en Conseil d'Etat (1).

(1) Voir les articles 292 A et 292 B de l'annexe II.

BP	Spécialité : ASSURANCE Code Spécialité	Durée : 2 heures	Session 2007
Épreuve : E2 – Techniques d'assurances de personnes N° Sujet : 071650		Coefficient: 4	Folio 5/6

La gestion profilée : l'épargne sous son meilleur profil, le vôtre.

Le principe

La Gestion Profilée vous permet d'épargner en fonction de vos objectifs de performance, en harmonie avec votre profil d'investisseur, et surtout sans avoir à vous préoccuper de la gestion de votre épargne. Vous pouvez investir votre capital et vos versements selon 3 "profils" au choix : Sérénité, Équilibre ou Dynamique.

3 profils, 3 répartitions

Sérénité

Son objectif est de sécuriser une partie de votre épargne.

Ce profil est une réponse idéale à un besoin de préparation de la transmission ou d'un complément de revenu.

4,64 %

en 2006

Fonds € **50 %**

Diversifié **50 %**

Équilibre

Son objectif est de diversifier les investissements pour trouver un équilibre entre performance et prise de risque

4,71 %

en 2006

Fonds € **40 %**

Diversifié **60 %**

Dynamique

Prêt à prendre des risques contrôlés, vous recherchez de fortes plus-values liées aux performances des marchés financiers

4,77 %

en 2006

Fonds € **30 %**

Diversifié **70 %**

BP

Spécialité : ASSURANCE

Code Spécialité

Durée :
2 heures

Session
2007

Épreuve : E2 – Techniques d'assurances de personnes

Coefficient:
4

Folio
6/6

N° Sujet : 071650